

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de l'évolution de l'UFR santé Hyacinthe Bastaraud

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet au vote des membres du Conseil d'Administration sur la mise en place d'une Faculté de Médecine de plein exercice des Antilles.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Pour : 20

Membres présents et représentés : 20

Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Abstention : 0

La mise en place de la Faculté de médecine UFR Santé Hyacinthe Bastaraud en plein exercice des Antilles est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY